

Catalogue



des formations à destination des élus locaux



2026 - 2027



féci

Fédération
des Elus Citoyens
et Indépendants

235 Route de Béthune 62300 LENS

www.feci.fr - contact@feci.fr - 03 21 42 74 68

Table des matières

- La FECI.....	Page A
- La formation est un droit pour les élus.....	Page B
- Comment participer ?.....	Page C
- Formation Intra-Muros.....	Page C
- Accompagnement personnalisé.....	Page C
- Tarifs 2026-2027.....	Page D
- Foire aux questions.....	Page E
- Bulletin d'inscription.....	Page F
- Nos formateurs.....	Pages G,H
- Calendrier des formations.....	Pages I à M
- Table des matières par domaine pédagogique..	Pages O à P
- Fiches des formations.....	Pages 1 à 32
- Mes notes.....	Page 32



Ce QR code vous renvoie sur le
site officiel de la FECI

Qui sommes-nous ?

La Fédération des Élus Citoyens et Indépendants est un organisme de formation agréé par le Ministère de l'Intérieur depuis 2003 pour dispenser la formation aux élus locaux et dont l'agrément est renouvelé tous les 4 ans.

La vie publique, ses évolutions et ses bouleversements peuvent interroger voire inquiéter les élu(e)s chargé(e)s de mettre en œuvre les politiques locales décidées par l'assemblée délibérante.

La FECI a pour seul objectif de proposer aux élu(e)s, une gamme de formations touchant tous les domaines et problématiques auxquels ils peuvent être confrontés au quotidien, dans l'exercice de leur mandat.

Nos lieux de formation

La majeure partie de nos formations se déroule au 235 Route de Béthune à Lens OU au 6 ter rue des Bleuets à Arras (notamment dans le domaine de l'informatique.)

Nos formateurs se déplacent également dans votre commune (formation intra-muros).

Quelques chiffres

6

formateurs
permanents



+ de 120

élu(e)s formé(e)s
entre mai 2025
et avril 2026



+ de 60

formations
proposées centrées
autour des compé-
tences des Élus



La formation est un droit pour les élus

	CONVENTION ANNUELLE	CONVENTION A L'ACTE
Je peux participer à toutes les formations du catalogue et aux formations ponctuelles, sans coût supplémentaire pour ma collectivité	✓	✗
Ma collectivité peut demander des formations en intra-muros	✓	✗
Ma collectivité règle 450€ par session de formation	✗	✓
Ma collectivité règle une somme forfaitaire à l'année et pour l'ensemble des formations du catalogue	✓	✗
Lors des formations d'une journée, le repas du midi est pris en charge par la FECI Sauf en intra-muros	✓	✓

Que l'engagement soit sous la forme :

- d'une CONVENTION ANNUELLE "ASSEMBLÉE COMPLÈTE" : concerne le Conseil Municipal : les élu (e) s peuvent participer à toutes les formations du catalogue et aux formations ponctuelles.

- d'une CONVENTION "ANNUELLE LIMITÉE" : seuls les élu (e) s DESIGNÉ(E)S peuvent participer à toutes les formations du catalogue et aux formations ponctuelles.

- d'une CONVENTION A L'ACTE : ma collectivité règle 450 € par session de formation et par Elu (e).

Nous sommes à votre disposition pour toute demande d'information :

**Par téléphone au
03.21.42.74.68 et au 07.69.60.82.18**

**Par mail à : contact@feci.fr
Via notre site internet www.feci.fr**

La formation est un droit pour les élus

Les élus locaux exercent de lourdes responsabilités, dans des domaines toujours plus étendus et techniquement complexes. Il est essentiel qu'ils disposent, pour y faire face, d'une offre de formation de qualité et adaptée à leurs besoins.

Afin de mieux accompagner les élu(e)s, l'ordonnance, prévue par l'article 105 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative au renforcement des compétences des élus locaux, a pour objet de garantir une offre de formation rigoureuse.

En ce qui concerne le financement, la collectivité détermine librement l'enveloppe annuelle qu'elle affecte à la formation des élu(e)s dans la limite de 20% du montant total des indemnités de fonction allouées aux élu(e)s du conseil. Les communes qui le souhaitent et leurs intercommunalités à fiscalité propre pourront mutualiser tout ou partie de l'organisation et du financement de la formation de leurs élu(e)s.

Comment participer à l'une de nos formations

J'identifie la ou les formation(s) qui m'intéresse(nt) dans le catalogue, je remplis un bulletin d'inscription que je fais signer par ma collectivité qui l'envoie à la FECI.

L'organisation d'une formation intra-muros

MA COLLECTIVITÉ EST SOUS CONVENTION ANNUELLE "ASSEMBLEE COMPLETE"

La formation sur catalogue peut être organisée et sans coût supplémentaire (hors repas). Ma collectivité n'a pas de convention avec la FECI : demande de formation intra-muro sur devis.

Chaque formation devra être suivie par au minimum 3 inscrits pour être maintenue. En cas de difficulté une reprogrammation pourra être envisagée.

Les tarifs 2026-2027

LA CONVENTION ANNUELLE ASSEMBLEE COMPLETE OU LIMITEE

POPULATION	FORFAIT PAR ELU OU COLLABORATEUR D'ELU	FORFAIT ASSEMBLEE COMPLETE
Jusqu'à 3499	450 €	1 800 €
de 3500 à 4999	450 €	2 200 €
de 5000 à 9999	450 €	2 530 €
de 10 000 à 19 999	790 €	6 000 €
de 20 000 à 29 999	800 €	6 500 €
de 30 000 à 39 999	900 €	10 500 €
de 40 000 à 49 999	1 050 €	11 500 €
de 50 000 à 59 999	1 500 €	12 000 €
de 60 000 à 79 999	1 500 €	12 000 €
de 80 000 à 99 999	1 500 €	12 000 €
+ de 100 000	1 900 €	12 000 €

MA COLLECTIVITÉ N'A PAS SIGNÉ DE CONVENTION ANNUELLE

La tarification s'établit à l'acte, soit 450€/élu/formation ou sur devis dans le cas d'une demande particulière et spécifique et en accord avec le formateur.

PROCÉDURE "Hors convention"

1 Je contacte la FECI pour exprimer le besoin de formation de plusieurs élus : thème (au catalogue ou non), date et lieu.

2 La FECI établit un devis et organise la session selon mon souhait.

3 La FECI réceptionne les fiches d'évaluation et la feuille de présence puis facture la formation à la collectivité.

Faire aux questions



Je suis intéressé(e) par une formation de la FECI, comment procéder ?

- Je contacte la FECI par téléphone, par mail ou par courrier.*
3 possibilités de financement à entériner avant inscription.
- Je remplis le bulletin d'inscription que je fais signer et envoyer par ma collectivité.
- La FECI valide mon inscription et transmet ma convocation à ma collectivité.



Où se déroule ma formation ?

- A Lens, au 235 Route de Béthune pour la majorité des formations.
- A Arras, au 6 Ter rue des Bleuets pour les formations en informatique.
- En Intra-Muros dans votre collectivité



Où puis-je stationner durant ma formation ?

- A Lens, il est très facile de stationner Route de Béthune, il y a également un parking à 100 mètres, rue de l'Artisanat.
- A Arras, le centre de Formation possède son propre parking.



Où vais-je déjeuner lors des formations ?

Le repas du midi est pris en charge par la FECI si la formation s'effectue dans les locaux de la FECI, sur une journée complète.



Je ne peux pas me rendre à la formation, que faire ?

- Toute inscription mobilise un formateur et doit être honorée sous peine de facturation de la formation à la collectivité notamment pour les inscriptions à l'acte. (Sauf cas de force majeure).
- Vous avez un empêchement de dernière minute ? Il suffit de téléphoner ou envoyer un mail à notre assistante afin qu'elle puisse en informer le formateur.



Je suis intéressé(e) avec d'autres collègues par une formation mais la date ne me convient pas, que faire ?

Contactez-nous, nous conviendrons d'une date avec le formateur concerné (La formation peut être reprogrammée à partir de 3 élus inscrits).

* Téléphone : 03 21 42 74 68

Mail : contact@feci.fr

Courrier : 235 Route de Béthune, 62300 LENS

Bulletin d'inscription

2025 - 2026

féci Fédération
des Elus et Citoyens
Indépendants
FECI - 235, Route de Béthune 62300 Lens - 03.21.42.74.68 - 07.69.60.82.18
contact@feci.fr - www.feci.fr

Bulletin d'inscription

2026 - 2027

COLLECTIVITÉ

Collectivité : Adresse :
Code postal : Ville :
N° SIRET :
Téléphone : Mail :

Responsable :

Nom : Prénom :
Fonction :

Signature du responsable et cachet de la collectivité :

STAGIAIRE

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Portable : Mail :

☐ En cochant cette case, j'autorise la FECI à utiliser mon adresse mail et mon numéro de téléphone pour m'envoyer les rappels des formations à venir (RGPD)

☐ Maire

☐ Adjoint(e) au Maire

☐ Conseiller(ère) municipal(e)

☐ Conseiller(ère) régional(e)

☐ Conseiller(ère) départemental(e)

☐ Conseiller(ère) communautaire

FORMATION

Intitulé :
Date :
Lieu :

Signature du stagiaire :

**Merci de retourner ce bulletin
dûment rempli à l'adresse
contact@feci.fr**

⚠ Toute inscription mobilise un formateur et doit être honorée sous peine de facturation de la formation à la collectivité selon le tarif en vigueur comme précisé à l'article N°4 de la convention de formation.

Si votre formation se déroule sur la journée à la FECI, le plateau-repas vous est offert.

Agrément délivré le 16 janvier 2003
Et renouvelé le 12 juillet 2005, le 13 février 2008, le 7 avril 2010,
le 28 juillet 2015, le 8 avril 2019, le 8 juin 2023, puis le 28 avril 2026 par le ministère de l'Intérieur.

SIRET FECI : 478 685 084 00012

235 Route de Béthune
62300 Lens
☎ : 03.21.42.74.68
Mail : contact@feci.fr

Nos formateurs



Pierre NICOLLE

Après un parcours professionnel exercé dans une Administration d'Etat (DDE) et deux collectivités territoriales (Ville d'ARRAS et Conseil Départemental), je me suis fortement investi durant ma carrière sur les sujets touchant à l'aménagement du territoire au travers notamment de l'Urbanisme prévisionnel et opérationnel.

Ayant un bon relationnel, je cherche en permanence à approfondir mon expérience et mes connaissances dans ce domaine afin d'accompagner les communes dans leurs démarches et projets liés aux problématiques de gestion de leur territoire.

L'objectif recherché vise à répondre efficacement aux attentes des élus et techniciens et les aider à gérer au mieux leur territoire.

Sébastien AUMONT



Ancien chargé de mission en droit public dans la fonction publique territoriale au grade d'attaché territorial, je me suis lancé dans la profession de formateur indépendant en droit en 2021.

J'apporte mon expérience et ma technicité au sein d'organismes de formation initiale et continue. Pour les élus locaux, maîtriser le droit de l'environnement territorial est un atout majeur pour assurer la conformité juridique de leurs actes.



Marc VAN-DAMNE

Fonctionnaire territorial depuis 1997, je suis responsable des marchés publics depuis 2005 au grade d'attaché principal. Parallèlement, j'interviens en tant que formateur spécialisé en marchés publics au CNFPT depuis plus de 10 ans, avec pour objectif de mettre mon expérience de terrain au service de la compréhension et de l'application des contraintes juridiques.

Nos formateurs



Philippe HALLEZ

Responsable des formations en informatique depuis plus de 20 ans, j'ai également à mon actif de nombreuses réalisations de sites Web et boutiques en ligne.

Savoir utiliser un ordinateur est aujourd'hui primordial, c'est pourquoi j'aide les élus à la prise en main, la maîtrise de cet outil et des différents logiciels.

Catherine ERIPRET



Depuis 1993, j'accompagne les élus et les acteurs dans le domaine de la santé, du médico-social et du social.

Mes domaines d'expertise sont la conduite de projets et d'équipes, le management des organisations, la communication, le développement de l'efficacité dans l'engagement professionnel, personnel ou au sein d'une collectivité.

Le cœur de ma motivation professionnelle est d'apporter ma contribution à l'amélioration de la vie quotidienne des élus, usagers, citoyens, habitants, résidents, patients, apprenants etc, grâce à une approche interactive et toujours dans une démarche participative.



Mireille DUFOREST

Attachée principale et Directrice générale des services d'une commune de 4800 habitants pendant plus de 30 ans.

Aujourd'hui à la retraite, je souhaite partager mon expérience avec les élus locaux essentiellement dans le domaine des finances.

Calendrier des formations 2026

5 mai

- Réglementation anti-endommagement des réseaux (DT et DICT)P19

6 mai

- Plan communal de sauvegarde (PCS)P05

7 mai

- Du Plan Local d'Urbanisme (PLU) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)P10

12 mai

- Le SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale.....P11

18 mai et 26 mai

- Les pouvoirs de police du Maire (2 JOURS)P05

20 mai

- l'Intelligence Artificielle pour les Élus Locaux (Arras)P21

28 mai

- Les documents de planification urbaine (SCOT-PLU-PLUI-PLH-PDU-PPR)P11

4 et 5 juin

- La sécurisation des actes administratifs (2 JOURS)P04

19 juin

- Analyse des besoins sociaux de la commune (ABS) ..P06

23 juin

- Zéro Artificialisation Nette (ZAN)P10

24 juin

- La feuille de route des élusP01

25 juin

- Politique des Mobilités.....P18

26 juin

- Tableaux de bord pour les élus.....P03

2 juillet

- Loi Climat et Résilience du 22-8-2021. Impact pour les Collectivités territorialesP09

7 juillet

- Loi habitat dégradé et Sécurisation d'immeuble.....P14

2 septembre

- La communication numérique de la collectivité avec CANVAP22

4 septembre

- l'Intelligence Artificielle pour les Élus Locaux.....P21

7 septembre

- Initiation à la commande publique.....P24

9 septembre

- L'Ecole inclusive, la scolarisation des enfants en situation de handicap.....P07

Calendrier des formations

11 septembre

- Associations et subventions municipales.....P28

14 et 15 septembre

- La sécurisation des actes administratifs (2 JOURS)P04

21 septembre

- La commission d'appel d'offres et son RI.....P25

22 septembre

- Concertation et enquêtes publiques.....P15

23 septembre

- Dialoguer avec les usagers et animer une réunion publique.....P20

24 septembre

- Eau et assainissement.....P18

28 septembre

- La transition écologique fonds vert et CRTE.....P15

29 septembre

- Taxe locale publicité extérieure (TLPE)P26

30 septembre

- La politique de prévention des risques naturels.....P16

1 octobre

- Transition énergétique et énergies renouvelables....P16

2 octobre

- La fiscalité de l'Urbanisme.....P26

5 octobre

- Réglementation anti-endommagement des réseaux (DT et DICT)P19

6 octobre

- Conseil de quartier et politique de la ville.....P32

7 octobre

- Gérer les situations conflictuelles.....P20

7 octobre

- Le budget communal : savoir l'essentiel.....P27

8 octobre

- La police des funérailles et la gestion des cimetières..P17

9 octobre

- Mettre en place une politique de la villeP08

12 octobre

- Marchés passés en procédure adaptée.....P24

13 octobre

Décentralisation – IntercommunalitéP03

14 octobre

- Construire une relation efficace avec les fonctionnaires de sa collectivité.....P29

15 octobre

- Ma prime AdaptP13

15 octobre

- Ma prime RenovP13

16 octobre

- Loi habitat dégradé et Sécurisation d'immeuble.....P14

Calendrier des formations

3 novembre

- Le programme local de l'habitat (PLH)P14

4 novembre

- Tableaux de bord pour les élusP03

04 et 18 novembre

- L'élu et la communication orale (2JOURS)P23

5 & le 12 novembre

- Les Autorisations d'urbanisme et les infractions (2 jours) .P12

6 novembre

- La gestion des déchets.....P19

9 novembre

- Droit et rôle des élus.....P01

16 novembre

- La responsabilité des élus.....P04

23 novembre

- Le contrôle de la chambre régionale des comptes....P25

24 novembre

- Zéro Artificialisation Nette (ZAN)P10

25 novembre

- Les ressources communales.....P27

2 décembre

- Plan communal de sauvegarde (PCS)P05

3 décembre

- Concevoir un projet municipal.....P31

4 décembre

- Politique d'aide alimentaire.....P08

7 décembre

- Les outils d'action sociale.....P07

8 décembre

- Initiation à la commande publique.....P24

9 décembre

- L'élu face aux incivilités.....P31

9 décembre

- Les fondamentaux de l'État civil.....P02

11 décembre

- Expropriation et droit de préemption.....P12

14 et 17 décembre

- Les pouvoirs de police du Maire (2 JOURS)P05

15 décembre

- Actualités juridiques et réglementaires en urbanisme.P09

16 décembre

- L'élu et les réseaux sociaux.....P22

17 décembre

- L'élu et le respect de la vie privée des habitants
RGPD.....P21

Calendrier des formations 2027

5 janvier

- Statut des personnels de fonction public territoriale..P30

7 janvier

- Procédure disciplinaire FPT.....P30

8 janvier

- La communication numérique de la collectivité avec CANVAP22

14 janvier

- du Plan Local d'Urbanisme (PLU) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).....P10

15 janvier

- Protection animale dans la commune.....P17

18 janvier

- La commission d'appel d'offres et son RIP25

20 janvier

- L'Analyse financière des budgets.....P29

21 janvier

- Le SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale.....P11

28 janvier

- Les documents de planification urbaine (SCOT-PLU-PLUI-PLH-PDU-PPR).....P11

29 janvier

- La fiscalité de l'Urbanisme.....P26

3 février 2027

- Organiser les élections.....P02

5 février

- Politique des Mobilités.....P18

8 février

- Marchés passés en procédure adaptée.....P24

10 & 17 février

- L'élu et la communication écrite (2JOURS)P23

16 février

- Le compte financier.....P28

11 & 15 mars

- Les Autorisations d'urbanisme et les infractions (2 jours) .P12

16 mars

- Le contrôle de la chambre régionale des comptes ...P25

17 mars 2027

- Savoir agir face aux violences intrafamilialesP06

19 mars

- Ma prime AdaptP13

19 mars

- Ma prime RenovP13

Calendrier des formations

22 mars

- Initiation à la commande publique.....P24

26 mars

- Loi habitat dégradé et Sécurisation d'immeuble.....P14

2 avril

- La transition écologique fonds vert et CRTE.....P15

6 avril

- La commission d'appel d'offres et son RIP25

5 avril

- Statut des personnels de la fonction publique territoriale.....P30

12 avril

- Procédure disciplinaire FPT.....P30

13 avril

- La politique de prévention des risques naturels.....P16

15 avril

- Eau et assainissement.....P18

29 avril

- Réglementation anti-endommagement des réseaux (DT et DICT)P19



Ce QR code vous renvoie sur le
site officiel de la FECI

Table des matières par Domaine Pédagogique

LES FONDAMENTAUX DU MANDAT

- Droit et rôle des élus.....	P01
- La feuille de route des élus	P01
- Les fondamentaux de l'État civil.....	P02
- Organiser les élections.....	P02
- Tableaux de bord pour les élus	P03
- Décentralisation – Intercommunalité	P03
- Concevoir un projet municipal.....	P31
- La sécurisation des actes administratifs (2 JOURS)	P04
- La responsabilité des élus.....	P04
- Les pouvoirs de police du Maire (2 JOURS)	P05
- Plan communal de sauvegarde (PCS)	P05
- Conseil de quartier et politique de la ville.....	P32

POLITIQUES PUBLIQUES ET ACTIONS LOCALES

- Analyse des besoins sociaux de la commune (ABS) ..	P06
- Savoir agir face aux violences intrafamiliales	P06
- Les outils d'action sociale.....	P07
- L'Ecole inclusive, la scolarisation des enfants en situation de handicap.....	P07
- Politique d'aide alimentaire.....	P08
- Mettre en place une politique de la ville	P08

DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Loi Climat et Résilience du 22-8-2021. Impact pour les Collectivités territoriales	P09
- Actualités juridiques et réglementaires en urbanisme.....	P09
- Zéro Artificialisation Nette (ZAN)	P10
- du Plan Local d'Urbanisme (PLU) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).....	P10
- Le SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale.....	P11
- Les documents de planification urbaine (SCOT-PLU-PLUI-PLH-PDU-PPR).....	P11
- Les Autorisations d'urbanisme et les infractions (2 jours).....	P12
- Expropriation et droit de préemption.....	P12
- Ma prime Adapt (matin)	P13
- Ma prime Renov (après-midi)	P13
- Loi habitat dégradé et Sécurisation d'immeuble.....	P14
- Le programme local de l'habitat (PLH)	P14
- Concertation et enquêtes publiques.....	P15
- La transition écologique fonds vert et CRTE.....	P15

Table des matières par Domaine Pédagogique

DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- La politique de prévention des risques naturels.....P16
- Transition énergétique et énergies renouvelables....P16
- Protection animale dans sa commune.....P17
- La police des funérailles et la gestion des cimetières..P17
- Politique des Mobilités.....P18
- Eau et assainissement.....P18
- La gestion des déchets.....P19
- Réglementation anti-endommagement des réseaux
(DT et DICT)P19

COMMUNICATION

- Gérer les situations conflictuelles.....P20
- Dialoguer avec les usagers et animer une réunion
publique.....P20
- L'élu et le respect de la vie privée des habitants
RGPD.....P21
- l'Intelligence Artificielle pour les Élus Locaux (Arras)...P21
- La communication numérique de la collectivité avec
CANVAP22
- L'élu et les réseaux sociaux.....P22
- L'élu et la communication écrite (2JOURS)P23
- L'élu et la communication orale (2JOURS)P23

FINANCES/FISCALITÉ/BUDGET/COMPTABILITÉ

- Initiation à la commande publique.....P24
- Marchés passés en procédure adaptée.....P24
- La commission d'appel d'offres et son RIP25
- Le contrôle de la chambre régionale des comptes ...P25
- Taxe locale publicité extérieure (TLPE)P26
- La fiscalité de l'Urbanisme.....P26
- Le budget communal : savoir l'essentiel.....P27
- Les ressources communales.....P27
- Associations et subventions municipales.....P28
- Le compte financier.....P28
- L'Analyse financière des budgets.....P29

MANAGEMENT/RESSOURCES HUMAINES

- Construire une relation efficace avec les
fonctionnaires de sa collectivité.....P29
- Statut des personnels de fonction publique territoriale..P30
- Procédure disciplinaire FPT.....P30
- L'élu face aux incivilités.....P31

STATUT ET RÔLE D'ÉLU

Droit et rôle des élus

Objectifs : Comprendre que l'élu local est un acteur encadré par la loi. Comprendre les règles du terrain d'une collectivité territoriale. Comprendre le rôle politique et social de l'élu local.

PROGRAMME

- La charte de l'élu local : Les 7 principes déontologiques obligatoires.
- Les moyens matériels : crédits d'heures, autorisations d'absence et compensation financière (indemnités)
- Le droit à la formation : l'utilisation du DIF élu et le budget de la collectivité.
- La protection fonctionnelle : que faire quand un élu est menacé ou attaqué.
- Le partage des pouvoirs : entre l'organe délibérant (le conseil) et l'exécutif (le maire et ses adjoints, le président et les présidents adjoints).
- La relation avec les services : qui fait quoi ? Le politique décide, l'administration exécute.



Le 09 novembre 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Sébastien AUMONT

STATUT ET RÔLE D'ÉLU

La feuille de route des élus

Objectifs : Définir une vision stratégique cohérente pour leur mandat municipal. Identifier et prioriser les actions en fonction des enjeux locaux. Construire une feuille de route opérationnelle et réaliste. Mettre en place un suivi efficace.

PROGRAMME

- Les enjeux d'une feuille de route municipale.
- La différence entre programme électoral et plan d'action.
- Les engagements en axes stratégiques.
- Arbitrer et hiérarchiser.
- Formalisation des objectifs.
- Planification (court, moyen, long terme).
- Identification des ressources.
- Le pilotage.



Le 24 Juin 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

GESTION ADMINISTRATIVE LOCALE

Les fondamentaux de l'État civil

Objectifs : connaître les actes de gestion de l'état civil dédiés à la responsabilité communale pour la population

PROGRAMME

- Qui est officier d'état civil ? délégations et responsabilités, rôle du procureur de la république.
- La filiation.
- Le mariage.
- Le décès.
- La nationalité.
- Actes et mentions : livret de famille, registres, tables annuelles et décennales.
- Démarches administratives : justificatifs d'état civil, légalisation de signature, délivrances de copies et d'extraits d'actes.



Le 09 décembre 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Mireille DUFOREST

GESTION ADMINISTRATIVE LOCALE

Organiser les élections

Objectifs : Organiser et participer aux opérations électorales. Connaître les principes, les règles à respecter de la mise en place des élections le jour du vote. Comprendre le fonctionnement d'un bureau de vote : rôle et fonction de chacun. Passer en revue les étapes : de la constitution à la proclamation des résultats.

PROGRAMME

- Les obligations légales à respecter.
- Le déroulement d'une journée électorale.
- La constitution et la composition, des bureaux : rôle et fonction de chaque membre : président, assesseurs, délégué, secrétaire.
- Le rôle de l'agent d'accueil.
- L'organisation matérielle du bureau de vote.
- L'accessibilité du bureau de vote.
- L'agencement : tables, isolements, urnes, affiches.
- Les bulletins et enveloppes mis à disposition.



Le 03 février 2027



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

GESTION ADMINISTRATIVE LOCALE

Tableaux de bord pour les élus

Objectifs : Prendre en main les fonctions de base d'Excel utiles aux élus. Construire des tableaux de bord simples à partir de données locales. Mettre en forme et présenter un tableau de bord en réunion.

PROGRAMME

- Découvrir l'interface Excel : feuilles, cellules, formats, en lien avec des exemples de collectivités.
- Saisir et organiser des données : tableaux de suivi (projets, demandes, subventions).
- Formules de base pour le pilotage : sommes, pourcentages, moyennes, écarts.
- Trier et filtrer les données pour faire ressortir l'essentiel en commission ou en conseil.
- Mise en pratique :
 - Créer un tableau de suivi des projets de mandat (statut, échéance, responsable).
 - Créer un tableau de suivi des demandes des habitants (thème, quartier, délai de réponse).



Le 26 juin 2026

Le 04 novembre 2026



6 Ter rue des Bleuets
à Arras



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Philippe HALLEZ

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Décentralisation - Intercommunalité

Objectifs : donner les clés de compréhension des enjeux liés à la décentralisation, en comprendre les grands principes et modalités. Identifier les rôles, responsabilités et interactions des acteurs de la gouvernance territoriale. Maîtriser les outils de planification de suivi et de gestion dans un cadre décentralisé.

Cette formation a également comme objectif de bien comprendre, d'une part, la notion de collectivité territoriale et le principe de son fonctionnement et, d'autre part, le rôle des différentes collectivités sur un territoire.

PROGRAMME

- Les différents modèles de décentralisation.
- Le fonctionnement des collectivités territoriales (organisation, moyens, gouvernance).
- La relation Elus/Techniciens.
- Les rapports entre l'Etat et les Collectivités Territoriales.



Le 13 octobre 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

CONTRÔLE DES ACTES DES COLLECTIVITÉS

La sécurisation des actes administratifs (2 JOURS)

Objectifs : Savoir rédiger les documents administratifs : délibérations, arrêtés, décisions. Maîtriser les règles formelles des actes administratifs. Assurer juridiquement la rédaction des actes administratifs. Assurer la bonne exécution des actes des collectivités territoriales.

PROGRAMME

- La hiérarchie des normes :
La place juridique des actes des collectivités territoriales.
- Les autres sources juridiques.
- Délibérations, décisions, arrêtés : définitions et particularités.
Base juridique : le CGCT - La forme des actes.
- Les domaines d'intervention : La limite des compétences administratives.
- Délégation de compétence et délégation de signature.
- Documents administratifs : quelles formes doivent-ils avoir ?
- Actes administratifs : publicité et dématérialisation. La réforme du 1er juillet 2022 : règles avant la réforme, règles après la réforme



Le 04 et 05 juin 2026
Le 14 et 15 septembre 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Sébastien AUMONT

SÉCURITÉ, POUVOIRS DE POLICE ET RESPONSABILITÉ

La responsabilité des élus

Objectifs : Connaître les différents régimes de responsabilité des élus : civile, pénale, administrative, financière

PROGRAMME

- La compréhension des 3 grands types de responsabilité
 - La responsabilité civile : être tenu de réparer un dommage
 - o Faute personnelle vs faute de service
 - o Exemples parlants :
 - Faute de service - décision prise dans l'exercice du mandat
 - Faute personnelle – intentionnelle, gravité exceptionnelle, comportement incompatible avec les fonctions.
- La responsabilité pénale : être poursuivi à titre personnel même pour des faits commis dans l'exercice du mandat.
- La responsabilité administrative : comprendre comment les décisions de l'élu peuvent être contestées devant le juge administratif.
- Cas pratiques possibles.



Le 16 novembre 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Sébastien AUMONT

SÉCURITÉ, POUVOIRS DE POLICE ET RESPONSABILITÉ

Les pouvoirs de police du Maire (2 JOURS)

Objectifs : Connaître le cadre légal, l'étendue et les limites de l'exercice du pouvoir de police du maire et les moyens d'intervention dont il dispose en ce domaine. Appréhender l'étendue de leurs pouvoirs de police et leurs responsabilités. Mesurer les responsabilités découlant de l'utilisation des pouvoirs de police. Identifier les rôles du Maire, du Préfet, du Président de l'EPCI et leur coordination. Appréhender les effets de l'intercommunalité sur les pouvoirs de police du Maire : transferts de compétences, mutualisation, dualité d'autorité, etc...

PROGRAMME

- Les différents types de police appliqués aux pouvoirs de police du Maire.
- Les responsabilités du Maire, du Préfet, de l'EPCI en matière de pouvoirs de police.
- L'objet et l'exercice du pouvoir de police : des exemples d'arrêtés.



Le 18 mai 2026 et le 26 mai 2026



Le 14 décembre 2026 et le
17 décembre 2026
de 9h à 12h et de 13h à 16h



235 Route de Béthune
à LENS



Pierre NICOLLE

SÉCURITÉ, POUVOIRS DE POLICE ET RESPONSABILITÉ

Plan communal de sauvegarde (PCS)

Objectifs : Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil préparé à l'échelle communale, pour planifier les actions en cas d'événements majeurs naturels, sanitaires ou technologiques. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population : alertes et consignes de sécurité, accompagnement et soutien de la population. Il doit être compatible avec le plan ORSEC.

PROGRAMME

- Comprendre le Plan Communal de Sauvegarde.
- Connaître les procédures de mise en place d'une organisation optimisée face à une situation de crise.
- Savoir prévoir et s'organiser.
- Le cadre réglementaire.
- Le Plan Communal de Sauvegarde : modalité d'élaboration et contenu.
- Les types de catastrophes.
- Le diagnostic des risques.



Le 06 mai 2026
Le 02 décembre 2026



de 9h à 12h et de 13h à 16h



235 Route de Béthune
à LENS



Catherine ERIPRET

POLITIQUES PUBLIQUES TRANSVERSALES

Analyse des besoins sociaux de la commune (ABS)

Objectifs : Obligation légale annuelle depuis 1995, l'analyse des besoins sociaux (ABS) permet aux communes de procéder à une analyse des besoins réels de la population: familles, jeunes, personnes âgées, handicapées, en difficulté. Les élus concernés par l'action sociale doivent maîtriser les objectifs et les modalités de mise en place de l'ABS au sein de leur commune.

PROGRAMME

- Connaître le cadre légal.
- Construire un document d'observation sociale.
- Répondre aux besoins des citoyens
- Les objectifs et les enjeux de l'ABS.
- Les étapes de l'étude à mener.
- Les indicateurs à observer.
- Les données à recueillir.
- Le diagnostic / l'analyse des résultats / les préconisations.



Le 19 Juin 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

LES FONDAMENTAUX DU MANDAT

Savoir agir face aux violences intrafamiliales

Objectifs : Chaque jour on constate la dégradation du bien vivre ensemble au sein des communes. Face à cette recrudescence des incivilités, constatée et regrettée par bon nombre des administrés, il appartient aux élus de répondre aux doléances et de gérer ce fléau pour la santé et le bien-être de tous en apportant des solutions.

PROGRAMME

- Identifier les incivilités.
- Comprendre les facteurs déclenchants.
- Faire face aux nuisances qui bousculent les règles de la vie sociale.
- Savoir réagir dans le cadre du rôle de l' élu et des objectifs municipaux.
- La définition juridique et sociologique et l'incivilité.
- Les phénomènes de société.
- La prise en compte du contexte social.
- Les mécanismes spontanés et légitimes de réaction.



Le 17 mars 2027



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

ACTION SOCIALE/SANTÉ

Les outils d'action sociale

Objectifs : Maîtriser le cadre réglementaire de l'action sociale territoriale (loi de lutte contre les exclusions, code de l'action sociale et des familles). Distinguer les missions obligatoires (domiciliation, instruction des dossiers) des missions facultatives (secours financiers, épiceries sociales)

PROGRAMME

- L'action sociale : de la charité à la solidarité républicaine. Le rôle de l' élu : entre proximité, orientation et impulsion politique.
- Panorama des compétences : qui fait quoi ? (commune, intercommunalité, département, Etat).
- Le CCAS/CIAS : le bras armé de la commune.
- L'aide sociale facultative : la marge de manœuvre.
- Les grands chantiers de proximité.
- Financements et réseaux : ne pas agir seul.



Le 07 décembre 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Sébastien AUMONT

ENFANCE / JEUNESSE

L'Ecole inclusive, la scolarisation des enfants en situation de handicap

Objectifs : Comprendre les problématiques de l'inclusion scolaire et périscolaire. Identifier les responsabilités des élus. Connaître la loi. Travailler avec les professionnels qui encadrent les enfants à l'école.

PROGRAMME

- Les lois concernant l'inclusion scolaire.
- Le rôle de la MDPH (Maison Départementale pour les personnes Handicapées).
- Les différentes possibilités d'accompagnement (AEEH/ESMS/ PCH/PPS/PAI...).
- Le guichet municipal d'aide aux familles : conseils, aides pour ouvrir les droits, et s'y retrouver dans les différentes possibilités.
- Le travail en partenariat avec l'école pour favoriser l'inclusion.
- L'égalité des droits et des chances de tous les citoyens



Le 09 septembre 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

POLITIQUE DE LA VILLE

Politique d'aide alimentaire

Objectifs : Les élus municipaux jouent un rôle clé pour accompagner et favoriser l'aide alimentaire, en relation avec les acteurs du territoire. Ils sont impliqués au quotidien. En effet, l'alimentation est un élément déterminant de la santé des citoyens, donc de la santé publique. La lutte contre la précarité alimentaire est au cœur des participations au principe du respect de la dignité des citoyens, et notamment de ceux qui se trouvent en situation de vulnérabilité.

PROGRAMME

- La lutte contre la précarité alimentaire : cadre juridique.
- Les dispositifs : adultes, bébés, enfants, étudiants.
- L'identification des personnes en situation de précarité alimentaire : les freins au recours à l'aide sociale.
- Le rôle du CCAS, des élu(e)s.
- La banque alimentaire, le chèque alimentaire, achats et collectes.
- L'épicerie sociale et solidaire.



Le 04 décembre 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

POLITIQUES PUBLIQUES ET ACTIONS LOCALES

Mettre en place une politique de la ville

Objectifs : Comprendre comment fonctionne la politique de la ville : qui fait quoi ? Qui finance quoi ?

- Produire du service public de qualité et sans cesse renouvelé pour s'adapter aux quartiers dits "politique de la ville."
- Prévenir les situations à risques.
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales efficacement.

PROGRAMME

- Gouvernance et financement de la politique de la ville.
- Diagnostic et gestion urbaine.
- Projets de renouvellement urbain et éducatif.
- Rôle des différents acteurs et financements.
- Sécurité et prévention, insertion et vie associative.
- Lien avec les bailleurs sociaux.
- Rôle des comités de quartier.



Le 09 octobre 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Loi Climat et Résilience du 22-8-2021

Impact pour les Collectivités territoriales

Objectifs : Cerner le cadre juridique lié à la Loi Climat et Résilience. Quels sont les objectifs de la Loi Climat et Résilience. Identifier les mesures contraignantes applicables. Comment exploiter les nouveaux dispositifs prévus par la loi. Identifier les impacts de cette loi sur sa stratégie environnementale.

PROGRAMME

- S'approprier les nouveaux instruments juridiques et stratégiques.
- Mettre en perspective la Loi Climat et Résilience avec l'ensemble des dispositifs visant la protection de l'environnement et du climat.
- S'approprier de nouveaux instruments de la gouvernance des collectivités au service du climat.



Le 02 juillet 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Actualités juridiques et réglementaires en urbanisme

Objectifs : Analyser les récentes évolutions législatives et réglementaires du droit de l'urbanisme et envisager leurs impacts sur la planification communale et intercommunale. Maîtriser les nouveaux outils de l'urbanisme opérationnel afin de mettre en œuvre efficacement ses projets d'aménagement. Appréhender les évolutions du permis de construire et de son contentieux afin de sécuriser ses pratiques. Connaître les nouvelles dispositions introduites par les lois Elan, Climat et Résilience, 3 DS (Déconcentration, décentralisation et différenciation) et Loi de simplification du droit de l'urbanisme.

PROGRAMME

- Présentation et analyse de l'actualité législative et juridique : quelles nouveautés ?
- Panorama des réformes passées, en cours et à venir.
- L'actualité des autorisations et des documents d'urbanisme.



Le 15 décembre 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Objectifs : Maîtriser le cadre général des documents d'urbanisme. Comprendre les enjeux de la sobriété foncière. Appréhender les notions et leviers d'application du ZAN. Maîtriser la logique de construction d'une stratégie foncière dans le cadre d'un document d'urbanisme.

PROGRAMME

- Enjeux et contexte de la mise en œuvre du ZAN.
- Le ZAN dans la loi Climat et Résilience et les documents d'urbanisme.
- Le ZAN et les documents d'urbanisme.
- Les outils du ZAN.



Le 23 juin 2026
Le 24 novembre 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

du Plan Local d'Urbanisme (PLU) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Objectifs : Comprendre les enjeux du passage d'un PLU à un PLUI. Maîtriser l'architecture du PLUI afin d'en faire un outil d'aménagement durable de son territoire.

Repérer les éléments de ce document susceptibles d'engager le territoire vers un développement plus soutenable. Élaborer des propositions dans le cadre de la mise en œuvre ou de la révision de ce PLUI.

PROGRAMME

- Comprendre le PLUI et ses évolutions par rapport au PLU
- Situer le PLU et le PLUI par rapport aux autres documents d'urbanisme.
- Maîtriser les enjeux du PLUI à l'échelle de son territoire.
- Du PLU au PLUI : cadre réglementaire applicable et nouvelles modalités.
- Analyse des procédures d'évolution du PLUI.



Le 07 mai 2026
Le 14 janvier 2027



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

Objectifs : Appréhender l'impact du schéma de cohérence territoriale (SCOT), document d'organisation de l'espace au niveau intercommunal, sur les documents de planification communaux et intercommunaux (PLU/PLUi).

Comprendre les évolutions du SCOT en rapport avec l'ordonnance du 17 juin 2020.

PROGRAMME

- Le cadre législatif et le rapport entre les documents de planification territoriale.
- L'organisation du territoire et les acteurs associés.
- Les procédures d'évolution des SCOT.
- La composition du SCOT : documents de projet (projet d'aménagement stratégique et document d'orientations et d'objectifs) et document opposable aux PLU/PLUi et cartes communales.



Le 12 mai 2026

Le 21 janvier 2027



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les documents de planification urbaine (SCOT-PLU-PLUI-PLH-PDU-PPR)

Objectifs : Savoir comprendre et lire les documents d'urbanisme. Décrire le contenu, l'intérêt et la portée des documents. Intégrer les apports des lois récentes dans l'élaboration de ces documents. Maîtriser les différentes étapes d'élaboration des documents de planification. Connaître et comprendre la nouvelle hiérarchie des normes.

PROGRAMME

- Présentation des outils de planification et d'urbanisme opérationnel : leurs enjeux (SCoT, PLU, PLUI, carte communale, PDU, PLH, ZAC, ZAD, droit de préemption urbain, emplacements réservés, expropriations), champ d'application, modalités de mise en œuvre, intérêts et limites des outils/instruments.
- Examen de cas concrets et lecture de règlement et zonage.



Le 28 mai 2026

Le 28 janvier 2027



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les Autorisations d'urbanisme et les infractions (2 jours)

Objectifs : Identifier les différentes autorisations d'urbanisme et leurs champs d'application. Acquérir une méthode efficace d'instruction, articulant règles de forme et règles de fond. Maîtriser les règles relatives aux procédures des autorisations d'urbanisme. Prévenir et gérer tout risque de contentieux.

PROGRAMME

- Le champ d'application des autorisations d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager).
- La procédure détaillée d'instruction de ces autorisations.
- La rédaction de l'arrêté d'octroi de la décision.
- L'après décision : la conformité, la prorogation, les modifications, le transfert.
- Présentation détaillée d'un guide pénal de l'urbanisme et rôle de l' élu dans les infractions liées à l'urbanisme et notamment au travers de son pouvoir de police.



Le 05 novembre 2026 et
le 12 novembre 2026
Le 11 mars 2027 et le 15 mars 2027



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Expropriation et droit de préemption

Objectifs : Maîtriser les procédures : identifier les étapes clés, les délais incompressibles et les formalités de notification pour éviter les vices de procédure.

PROGRAMME

- Cartographie des différents droits de préemption. Le droit de préemption urbain (DPU) : simple et renforcé.
- Mise en œuvre de la procédure. La déclaration d'intention d'aliéner (DIA) : point de départ et pièges à éviter.
- Focus sur la fixation du prix et les risques contentieux. Le rôle des domaines. Que faire si le propriétaire refuse le prix proposé ?
- L'expropriation pour cause d'utilité publique : l'arme ultime. Les fondamentaux et la phase administrative. La phase judiciaire et l'indemnisation. Synthèse et bonnes pratiques de l' élu(e).



Le 11 décembre 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Sébastien AUMONT

HABITAT / LOGEMENT

Ma prime Adapt (1/2 journée)

Objectifs : Se renseigner sur le nouveau dispositif Ma Prime ADAPT (Adaptation de l'habitat des personnes âgées).

Comprendre le rôle majeur des collectivités dans ce dispositif et savoir accompagner les personnes âgées dans ce dispositif.

Visualiser les types de travaux recevables et comprendre comment se déroule le dépôt et le suivi des dossiers.

PROGRAMME

- Contexte et présentation de Ma Prime ADAPT.
- Modalités de fonctionnement de Ma Prime ADAPT.



Le 15 octobre 2026 (matin)
Le 19 mars 2027 (matin)



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h



Pierre NICOLLE

HABITAT / LOGEMENT

Ma prime Renov (1/2 journée)

Objectifs : Se renseigner sur le nouveau dispositif Ma Prime RENOV.

Comprendre le rôle majeur des collectivités dans l'intégration de l'enjeu de transition démographique au sein de leur politique habitat et de leurs projets.

Visualiser les types de travaux recevables et Comprendre comment se déroule le dépôt et le suivi des dossiers.

PROGRAMME

- Contexte et présentation de Ma Prime RENOV.
- Modalités de fonctionnement de Ma Prime RENOV.



Le 15 octobre 2026 (Après-midi)
Le 19 mars 2027 (Après-midi)



235 Route de Béthune
à LENS



de 14h à 16h



Pierre NICOLLE

HABITAT / LOGEMENT

Loi habitat dégradé et Sécurisation d'immeuble

Objectifs : Prévenir la dégradation des immeubles. Accélérer la réhabilitation de l'habitat dégradé. Lutter contre les marchands de sommeil. Maîtriser les procédures de mise en sécurité d'immeubles. Identifier les différentes étapes de la procédure de traitement des biens vacants sans maître et la mettre en œuvre. Connaître les différentes étapes de mise en œuvre de la procédure d'immeubles en état d'abandon manifeste.

PROGRAMME

- Présentation détaillée de la Loi Habitat dégradé.
- Rôle des communes face au constat d'un habitat dégradé.
- Rôle et missions des différents acteurs devant ce constat.
- Analyse détaillée des différentes procédures (mise en sécurité, procédure d'urgence, abandon manifeste, biens vacants sans maître).
- Présentation des modèles-types de courriers afférents à ces procédures.



Le 07 juillet 2026

Le 16 octobre 2026

Le 26 mars 2027



de 9h à 12h et de 13h à 16h



235 Route de Béthune
à LENS



Pierre NICOLLE

HABITAT / LOGEMENT

Le programme local de l'habitat (PLH)

Objectifs : Comprendre l'importance du PLH et ses évolutions récentes et à venir. Construire et co-construire des objectifs de programmation.

Déterminer les conditions de mobilisation des acteurs et partenaires. Consolider les politiques locales de l'habitat par des actions ajustées en moyens financiers, humains et partenariaux.

PROGRAMME

- Le cadre réglementaire et la portée du PLH.
- Le contenu du PLH et le plan d'actions.
- Les 3 séquences du PLH : diagnostics, orientations stratégiques et programme d'actions.



Le 03 novembre 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Concertation et enquêtes publiques

Objectifs : Identifier le champ d'application des enquêtes publiques. Analyser les procédures. Gérer les différents interlocuteurs et leur rôle respectif. Définir le champ d'application de la concertation étendu aux procédures d'élaboration et de révision des SCOT et PLU/PLUI.

PROGRAMME

- Savoir comment mener une bonne concertation lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.
- Réaliser la concertation en amont du projet.
- Définir quand et comment recourir aux différentes catégories d'enquêtes publiques.
- Connaître la procédure d'enquête publique et le rôle du commissaire enquêteur.
- Gérer les suites de l'enquête.
- Des exemples concrets de bonne concertation avec la population.



Le 22 septembre 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

ENVIRONNEMENT / ÉCOLOGIE / AGRICULTURE

La transition écologique fonds vert et CRTE

Objectifs : Appréhender les enjeux de la transition écologique sur son territoire. Identifier les actions et projets pour consolider l'action sur son territoire. Élaborer un programme territorial en faveur de la transition écologique.

PROGRAMME

- Contexte et enjeux de la transition écologique (TE) pour mon territoire.
- Vers une démarche territoriale intégrée en faveur de la TE.
- Actions et projets pour initier la TE sur mon territoire.
- Elaborer un programme territorial en faveur de la TE.
- Traduire un nouveau cadre de dialogue entre l'Etat et les collectivités illustrant une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.
- Les Contrats pour la Réussite de la Transition Ecologique définition, contenu et plan d'actions.
- Présentation du guide sur le fonds vert à l'intention des décideurs locaux.



Le 28 septembre 2026
Le 02 avril 2027



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

ENVIRONNEMENT / ÉCOLOGIE / AGRICULTURE

La politique de prévention des risques naturels

Objectifs : Connaître les bases de la politique de prévention des risques naturels. Maîtriser les enjeux, le cadre réglementaire et les conditions de mise en œuvre des principaux outils de gestion des inondations. Connaître l'évaluation et la gestion des risques d'inondation. Être capable de contribuer à l'élaboration de documents de planification en maîtrisant leur portée (PGRI, SLGRI, PAPI, PGF, PPRI, PPRL...). Être capable de contribuer à l'intégration de la politique de gestion des inondations dans les autres politiques sectorielles.

PROGRAMME

- Connaissance des phénomènes et évaluation des enjeux.
- La prévision, la surveillance, l'alerte.
- L'information et l'éducation préventive.
- La prise en compte des risques dans l'aménagement.
- La réduction de la vulnérabilité et de l'intensité de l'aléa.
- La préparation à la gestion de la crise.
- Les dispositifs d'accompagnement de la politique de prévention (PAPI/PSR).



Le 30 septembre 2026

Le 13 avril 2027



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

ÉNERGIE

Transition énergétique et énergies renouvelables

Objectifs : Réduire les émissions de CO2 : En diminuant l'utilisation des énergies fossiles, la transition énergétique vise à limiter les émissions de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique. Améliorer l'efficacité énergétique. Développer les énergies renouvelables. Décrypter les dispositions relatives à la loi d'Accélération et de Production des Energies Renouvelables (Loi APER).

PROGRAMME

- Présentation de la loi transition énergétique.
- Impact pour les collectivités territoriales.
- Donner les bases des connaissances sur le champ de l'énergie dans le cadre de la transition énergétique en faveur des énergies renouvelables.
- Comprendre le contexte et les enjeux de la transition énergétique.
- Simplification des procédures relatives aux projets d'énergies renouvelables.



Le 01 octobre 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

ACTION SUR LES ANIMAUX

Protection animale dans la commune

Objectifs : Améliorer la protection et la prise en charge des animaux domestiques et errants. Prévenir les abandons et lutter contre la maltraitance animale. Sensibiliser les citoyens au respect et au bien-être animal. Intégrer le bien-être animal dans l'aménagement et la politique publique locale.

PROGRAMME

- La mise en place un partenariat renforcé avec des associations locales de protection animale : améliorer la prise en charge des animaux errants et abandonnés.
- Les campagnes annuelles de stérilisation et d'identification des chats et chiens pour limiter la prolifération et prévenir les abandons.
- L'observatoire communal du bien-être animal pour signaler et suivre les situations de maltraitance.
- L'organisation des actions de sensibilisation : promouvoir une culture du respect envers les animaux.



Le 15 janvier 2027



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

CIMETIÈRE ET GESTION FUNÉRAIRE

La police des funérailles et la gestion des cimetières

Objectifs : Maîtriser les pouvoirs de police du maire en matière funéraire. Savoir mettre en œuvre les règles relatives aux concessions funéraires et aux reprises de sépulture. Connaître les possibilités d'inhumations de corps et de cendres en fonction du statut juridique de la sépulture et donc de l'acte de concession. Élaborer et rédiger un règlement adapté au cimetière de la commune.

PROGRAMME

- L'aménagement d'un cimetière.
- Inventaire des éléments nécessaires à la gestion d'un ancien ou d'un nouveau cimetière.
- Gestion des cimetières et des équipements, gestion des cendres.
- Repérages sur le terrain et remise à jour du plan.
- Attributions et reprises des différentes concessions.
- Création ou agrandissement du cimetière.



Le 08 octobre 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

TRANSPORTS

Politique des Mobilités

Objectifs : Savoir mettre en application les dispositions législatives et réglementaires de la loi d'orientation des mobilités (LOM). Formuler une nouvelle approche de la mobilité pour son territoire. Appréhender les nouveaux axes de gouvernance de la mobilité pour les collectivités territoriales. Décrypter le nouveau cadre juridique visant à l'essor de nouvelles mobilités.

PROGRAMME

Présentation détaillée des 4 axes majeurs de cette loi LOM, à savoir :

- Apporter des solutions de mobilité à tous et dans tous les territoires pour supprimer les "zones blanches".
- Accélérer le développement des nouvelles solutions de mobilités.
- Réussir la transition écologique des mobilités.
- Construire une programmation des infrastructures au service des transports au quotidien.



Le 25 juin 2026

Le 05 février 2027



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

GESTION DES DÉCHETS, EAU ET ASSAINISSEMENT

Eau et assainissement

Objectifs : Appréhender le contexte législatif de la distribution d'eau et de l'assainissement.

Intégrer l'évolution de la réglementation.

PROGRAMME

- Contexte général.
- Cadre juridique : droit européen, législation et réglementation nationale.
- Différents acteurs du domaine de l'eau et leurs responsabilités.
- Réglementation eau potable et son évolution.
- Réglementation assainissement et son évolution : eaux usées, assainissement non collectif, eaux pluviales...
- Contexte réglementaire de la gestion de service et de la relation avec les usagers.



Le 24 septembre 2026

Le 15 avril 2027



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

GESTION DES DÉCHETS, EAU ET ASSAINISSEMENT

La gestion des déchets

Objectifs : Comprendre le contexte réglementaire et la fiscalité des déchets. Assimiler le fonctionnement de la gestion des déchets, de son transport à son traitement.

Maîtriser les filières de traitement et la réglementation relative au transport des déchets.

PROGRAMME

- Appréhender le cadre réglementaire de la gestion des déchets.
- Faire le point sur les taxes et redevances liées aux déchets ménagers/d'activités économiques.
- Comprendre la classification et le contrôle des circuits de traitement des déchets.
- Appréhender le fonctionnement du transport des déchets et ses modalités.



Le 06 novembre 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

TÉLÉCOMMUNICATION / RÉSEAUX CÂBLÉS

Réglementation anti-endommagement des réseaux (DT et DICT)

Objectifs : Apporter ou réactualiser les connaissances théoriques en vue de satisfaire à l'arrêté du 15 février 2012 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transports ou de distribution, à l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux et à l'arrêté du 26 octobre 2018 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs à l'exécution de travaux à proximité des réseaux.

PROGRAMME

- Présentation détaillée de la réforme anti endommagement des réseaux, l'AIPR.
- Gestion des DT et des DICT (le guichet unique, les documents CERFA).
- Examen du rôle et des responsabilités des différents intervenants.
- Les investigations complémentaires.
- Examen des fascicules pour la préparation et l'exécution du chantier.



Le 05 mai 2026
Le 05 octobre 2026
Le 29 avril 2027



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

RELATION AU CITOYEN

Gérer les situations conflictuelles

Objectifs : Identifier les sources et mécanismes des situations conflictuelles dans l'exercice du mandat (relations avec l'exécutif, les services, les citoyens ou les partenaires institutionnels). Développer des compétences de communication pour désamorcer les tensions et prévenir l'escalade. Maîtriser des outils et méthodes de gestion et de médiation des conflits adaptés au contexte des collectivités territoriales.

PROGRAMME

- Comprendre les dynamiques relationnelles et institutionnelles génératrices de conflits dans l'exercice du mandat.
- Anticiper les situations à risque avant qu'elles ne s'enveniment.
- Adapter sa communication en situation tendue grâce à la régulation émotionnelle.
- Connaître les outils concrets de médiation et de négociation



Le 07 octobre 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

RELATION AU CITOYEN

Dialoguer avec les usagers et animer une réunion publique

Objectifs : Comprendre les enjeux démocratiques d'une réunion publique citoyenne. Identifier le rôle de l' élu dans la conduite d'une réunion publique. Savoir organiser et préparer efficacement une réunion publique. Définir les objectifs, le public cible, le format, la logistique et le plan de communication.

PROGRAMME

- Les fondamentaux de la réunion publique citoyenne.
- Le cadre juridique et réglementaire.
- Les différences entre : réunion d'information, concertation et débat public.
- La clarification de l'objectif : l'intention citoyenne.
- Les stratégies d'invitation et de mobilisation.
- Le choix du lieu et de la configuration de salle.
- Les supports de communication (diaporama, affiches, documents...)
- Le déroulé de la réunion.
- Les techniques d'animation participative : Les outils d'intelligence collective.
- La prise de parole et la posture de l' élu(e).



Le 23 septembre 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

RELATION AU CITOYEN

L'élu et le respect de la vie privée des habitants RGPD

Objectifs : Garantir la confiance, indispensable au bon fonctionnement des services, entre les habitants, les élu(e)s et les agents. Faire un tour d'horizon des lois qui s'appliquent aux devoirs de protection de la vie privée des habitants. Connaître les principes et les limites du partage d'informations à caractère secret. Repérer la nature éthique, déontologique et juridique de l'information à caractère secret.

PROGRAMME

- La définition et les fondements du droit au secret déontologique : ce que dit la loi.
- Le droit de réserve, de discrétion et le secret dans sa posture d'élu(e).
- Les conditions du partage des informations à caractère secret.
- Les conditions du partage d'information quand les compétences sociales municipales et médicales se croisent dans le suivi d'un dossier d'un (e) habitant (e), d'un (e) usager (e).
- Le cas particulier du travail social, médical et du rôle de l'élu (e).



Le 17 décembre 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

GESTION ADMINISTRATIVE LOCALE

l'Intelligence Artificielle pour les Élus Locaux

Objectifs : Comprendre les notions de base de l'IA et ses usages concrets pour un élu. Identifier les domaines d'application de l'IA dans une collectivité locale. S'initier à l'usage d'outils d'IA (généraliste, analyse de texte/données) en respectant le cadre éthique et juridique.

PROGRAMME

- Situer l'IA dans la transformation numérique des collectivités (gains, risques, limites).
- Notions clés : données, algorithmes, IA générative, exemples concrets pour les élus.
- Usages possibles dans le mandat :
- Aide à la rédaction (courriers, discours, notes, comptes rendus).
- Veille et synthèse d'information (textes, rapports, actualités).
- Appui à la réflexion stratégique (scénarios, idées, argumentaires).
- Élaborer un premier « cas d'usage IA » adapté à sa collectivité.



Le 20 mai 2026

Le 04 septembre 2026



6 Ter rue des Bleuets
à Arras



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Philippe HALLEZ

ENJEUX DU NUMÉRIQUE

La communication numérique de la collectivité avec CANVA

Objectifs : Comprendre les enjeux de la communication numérique pour une collectivité. Prendre en main Canva pour produire des supports simples et efficaces (affiches, posts, présentations). Savoir décliner des modèles conformes à la charte graphique de la collectivité pour différents canaux (print et numérique).

PROGRAMME

Enjeux et prise en main de Canva

- Rappels sur la communication numérique publique : objectifs, cibles, messages clés (information, mobilisation, valorisation des actions).
- Découverte de Canva : interface, modèles, banque d'images, travail collaboratif.
- Respecter l'identité visuelle de la collectivité : couleurs, polices, logo, charte graphique.
- Mise en pratique :
- Créer une affiche pour une réunion publique (date, lieu, objet, visuel explicite).



Le 02 septembre 2026
Le 08 janvier 2027



6 Ter rue des Bleuets
à Arras



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Philippe HALLEZ

RÉSEAUX SOCIAUX

L'écu et les réseaux sociaux

Objectifs : Connaître les éléments législatifs. Faire la différence entre les différents types d'attaque sur les réseaux sociaux. Pointer les difficultés à réagir. Identifier les angles de réponse.

PROGRAMME

- La réponse législative.
- Les différentes formes que peut prendre l'attaque : injure, diffamation, insulte, menace...
- Les conséquences morales, psychologiques sur les élu(e)s.
- Le dilemme : répondre et alimenter ; se taire et laisser faire ?
- La clarification des démarches possibles : agir avec précaution et rigueur.
- La mise en place de règles de conduite collectives pour les élu(e)s d'une commune.



Le 16 décembre 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

FORMATION GÉNÉRALISTE "COMMUNICATION"

L'élú et la communication écrite (2JOURS)

Objectifs : Maîtriser les fondamentaux de la communication écrite institutionnelle et politique. Rédiger des messages clairs, structurés et adaptés aux différents publics (citoyens, partenaires, médias). Adapter son ton et son style selon le support (discours écrit, courrier, réseaux sociaux, communiqué).

PROGRAMME

- Les spécificités de la communication écrite d'un élu : la crédibilité.
- Les différents types d'écrit : le compte-rendu, le discours, les écrits informatifs, officiels, les discours, la communication publique, les écrits relationnels, de réseau...
- Les fondamentaux de la rédaction efficace.
- La maîtrise de l'écrit : clarté, compréhension, rigueur, précision respect des codes, lisibilité, impact, concision, personnalisation...



Le 10 et 17 février 2027



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

FORMATION GÉNÉRALISTE "COMMUNICATION"

L'élú et la communication orale (2JOURS)

Objectifs : Comprendre les fondamentaux de la communication orale et ses enjeux dans sa fonction d'élú. Structurer un message clair, cohérent et adapté à son interlocuteur. Améliorer sa prise de parole en public (voix, posture, regard, gestuelle). Gérer une intervention orale spontanée et imprévue.

PROGRAMME

- Les différents types de blocage : origines et conséquences.
- L'impact du comportement physique.
- La maîtrise des différentes catégories de gestes.
- Le rapport au langage et son adaptation selon le public à qui on s'adresse.
- Écouter et se faire écouter et intéresser l'auditoire.
- La crédibilité pour impacter.
- La prise de parole.
- Les composantes : verbal, para-verbal et non-verbal.
- Le choix du vocabulaire et du niveau de langage.
- La gestion des questions des objections.



Le 04 et 18 novembre 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

MARCHÉS ET ACHATS PUBLICS

Initiation à la commande publique

Objectifs : Identifier les bases en matière de réglementation des marchés publics. Comprendre les procédures et les modalités de la commande publique.

PROGRAMME

- Qu'est-ce qu'un marché public ? La réglementation des marchés publics : Champ d'application.
- Quels sont les acteurs soumis aux règles des marchés publics ?
- Quels sont les principes fondamentaux ?
- Comment sont évalués les seuils de mise en concurrence ?
- Qu'est qu'un dossier de consultation aux entreprises (DCE) ?
- Les procédures de passation.
- Les règles de publicité.
- Le contrôle des marchés publics.



Le 7 septembre 2026
Le 8 décembre 2026
Le 22 mars 2027



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Marc VAN-DAMNE

MARCHÉS ET ACHATS PUBLICS

Marchés passés en procédure adaptée

Objectifs : Connaître le cadre réglementaire et comprendre les enjeux des procédures adaptées (MAPA).

PROGRAMME

- Les seuils réglementaires de mise en concurrence des MAPA.
- La définition des besoins et l'évaluation des seuils de mise en concurrence.
- Les obligations de publicité.
- Le règlement intérieur des procédures adaptées (Délibération du CM, Etapes, procédures, négociation, attribution).
- Transmission au contrôle de légalité, conservation des documents.
- Fiche de préparation de marché en vue de rédiger le DCE



Le 12 octobre 2026
Le 08 février 2027



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Marc VAN-DAMNE

MARCHÉS ET ACHATS PUBLICS

La commission d'appel d'offres et son RI (Durée 1/2 journée)

Objectifs : Connaître la composition et le rôle de la CAO.

PROGRAMME

- Fondements juridiques de la commission d'appel d'offres.
- Composition et mise en place de la commission d'appel d'offres.
- Fonctionnement de la commission d'appel d'offres.
- Rôle des élus membres de la C.A.O.
- Responsabilités et risques encourus.
- Sécuriser juridiquement les décisions de la C.A.O.
- Étude des délibérations du Conseil Municipal.



Le 21 septembre 2026
Le 18 janvier 2027
Le 06 avril 2027



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h



Marc VAN-DAMNE

MARCHÉS ET ACHATS PUBLICS

Le contrôle de la chambre régionale des comptes

Objectifs : Connaître le rôle de la Chambre Régionale des Comptes.

PROGRAMME

- Statut et organisation.
- Missions principales.
- Compétences de la CRC.
- Importance pour la fonction publique territoriale.
- Etudes de questions posées par la CRC.



Le 23 novembre 2026
Le 16 mars 2027



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 13h



Marc VAN-DAMNE

FISCALITÉ ET TAXES

Taxe locale publicité extérieure (TLPE)

Objectifs : Décrire les enjeux de l'affichage publicitaire et des enseignes au regard de la préservation de l'environnement. Identifier le cadre juridique national de l'affichage publicitaire et gérer les dispositifs en infraction en mettant en œuvre les actions adaptées. S'adapter aux réorganisations imposées par la décentralisation des pouvoirs de police administrative de l'affichage.

PROGRAMME

- Déterminer les compétences respectives du préfet et du maire.
- Comprendre les modalités et scénarios d'organisation envisageables pour l'exercice de la police décentralisée de l'affichage.
- Maîtriser la nouvelle réglementation et les contrôles administratifs préalables.
- La déclaration préalable de publicité.
- Les autorisations préalables de publicité (lumineuse, sur bâche ou de dimensions exceptionnelles) et d'enseigne.



Le 29 septembre 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

FISCALITÉ ET TAXES

La fiscalité de l'Urbanisme

Objectifs : Sensibiliser les élus à la fiscalité de l'aménagement. Connaître les différentes catégories de taxes et contributions exigées ou exigibles à l'occasion de la délivrance de l'autorisation d'urbanisme. Appréhender les nouveautés en matière de fiscalité de l'urbanisme. Déterminer et identifier les taxes et les participations pouvant être imposées aux constructeurs et aménageurs. Définir les participations exigibles pour la réalisation d'équipements publics.

PROGRAMME

- Définition et champ d'application de la taxe d'aménagement et ses exonérations.
- Les différentes participations exigibles lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme.
- Maîtrise des principes généraux applicables au financement des équipements publics.
- Examen de cas concrets au travers d'exemples d'opérations.



Le 02 octobre 2026
Le 29 janvier 2027



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

GESTION DE BUDGET

Le budget communal : savoir l'essentiel

Objectifs : Connaître les fondamentaux des finances locales, maîtriser les dépenses et les recettes de la commune.

PROGRAMME

- Connaître l'environnement de la préparation budgétaire.
Contexte économique et relations financières entre l'Etat et les collectivités, entre la commune et l'EPCI
- Les grands principes budgétaires et comptables
- Les documents budgétaires
- Le calendrier budgétaire
- La structure du budget
- Le cadre de l'exécution et du contrôle du budget
- Les principales dépenses de fonctionnement et d'investissement
- Les recettes de fonctionnement et d'investissement
- Les principes d'équilibre et l'autofinancement
- L'affectation du résultat



Le 07 octobre 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Mireille DUFOREST

GESTION DE BUDGET

Les ressources communales

Objectifs : identifier et optimiser les différentes ressources de la commune.

PROGRAMME

- Les produits de services.
- La fiscalité et le rôle de la commission communale des impôts directs.
- Les dotations.
- Le FCTVA.
- Les emprunts.
- L'intercommunalité et les péréquations.
- Les subventions.



Le 25 novembre 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Mireille DUFOREST

GESTION DE BUDGET

Associations et subventions municipales

Objectifs : Connaître les obligations des associations
Maîtriser la méthode pour interpeller les associations dans la gestion de leur demande de subventions.

Maîtriser le vocabulaire et le contenu des documents
Proposer un document de demande de subvention aux associations.

PROGRAMME

- Les éléments constitutifs du dossier de demande de subvention à demander aux associations.
- Établir des critères de choix, des priorités.
- Les différentes ressources auxquelles ont droit les associations.
- La constitution d'un dossier de subvention.



Le 11 septembre 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Le compte financier unique

Objectifs : découvrir ce nouveau document budgétaire,
source d'informations sur l'état de santé de la commune.

PROGRAMME

- Entrée en vigueur de ce document.
- Objectifs du CFU.
- Quand le voter.
- Composition du CFU.
- Contrôle automatisé de cohérence entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.
- notions de bilan, de patrimoine et de résultat.



Le 16 février 2027



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Mireille DUFOREST

FINANCES/FISCALITÉ/BUDGET/COMPTABILITÉ

L'Analyse financière des budgets

Objectifs : apprendre à utiliser les outils financiers.

PROGRAMME

- Présentation de la M57.
- Analyse rétrospective.
- Principaux ratios et indicateurs financiers.
- La fiscalité.
- La gestion de trésorerie.
- La gestion de la dette.
- L'exécution budgétaire.
- L'épargne.



Le 20 janvier 2027



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Mireille DUFOREST

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Construire une relation efficace avec les fonctionnaires de sa collectivité

Objectifs : Faire un tour d'horizon sur le rôle des élu(e)s et la nature de leurs interactions avec la structure administrative municipale. Rappeler les principes de la communication avec le personnel communal en tant qu'élu(e). Clarifier la répartition des rôles entre élu(e)s et administration dans la collectivité territoriale. Adopter une posture de communication professionnelle favorisant la coopération et la confiance.

PROGRAMME

- L'analyse du cadre institutionnel et du rôle respectif des élus et de la direction administrative.
- La compréhension du positionnement de l'élu(e) en articulation avec l'équipe municipale.
- La distinction entre décision politique et mise en œuvre technique.
- La communication adaptée au contexte territorial.
- La gestion des réunions avec les services : préparation, conduite et suivi des décisions. Les limites à ne pas franchir.



Le 14 octobre 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Statut des personnels de Fonction Publique Territoriale

Objectifs : Identifier les principes fondamentaux du statut (carrière, grade/emploi) pour comprendre l'environnement professionnel des agents. Appréhender les évolutions récentes avec la loi de transformation de la fonction publique (2019) et leur impact sur la gestion locale.

PROGRAMME

- Introduction et cadre institutionnel : Les principes constitutionnels égalité d'accès aux emplois publics.
- La structure de la carrière. Le système de la "carrière" vs le système de "l'emploi".
- Droits, obligations et déontologie. Les obligations du fonctionnaire (obéissance, secret, réserve, discrétion).
- La gestion de la performance et de la discipline. L'entretien professionnel : un outil de management pour l' élu.



Le 05 janvier 2027

Le 05 avril 2027



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Sébastien AUMONT

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Procédure disciplinaire FPT

Objectifs : Sécuriser juridiquement le prononcé des sanctions et maîtriser chaque étape de la procédure, du signalement à la notification.

PROGRAMME

- Le pouvoir disciplinaire : qui décide ? (Maire / Président vs Conseil de discipline).
- Les sources juridiques : Code général de la fonction publique (CGFP) et jurisprudence.
- La notion de faute : Manquement aux obligations (obéissance, discrétion) et cumul avec les fautes pénales.
- L'articulation avec l'insuffisance professionnelle : Ne pas confondre "ne pas vouloir" et "ne pas pouvoir".
- L'engagement des poursuites : Le rapport disciplinaire.
- Le droit à la communication du dossier : Délais, contenu et respect du contradictoire.



Le 07 janvier 2027

Le 12 avril 2027



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Sébastien AUMONT

GESTION DES CONFLITS/CONFLITS DE VOISINAGE

L' élu face aux incivilités

Objectifs : Identifier les incivilités. Comprendre les facteurs déclenchants. Faire face aux nuisances qui bousculent les règles de la vie sociale. Savoir réagir dans le cadre du rôle de l' élu(e) et des objectifs municipaux.

PROGRAMME

- La définition juridique et sociologique et l' incivilité.
- Les phénomènes de société.
- La prise en compte du contexte social.
- Le repérage du seuil critique.
- Les mécanismes spontanés et légitimes de réaction.
- Les situations qui peuvent dégénérer.
- Les signes annonciateurs de la dégradation de la relation.
- Les erreurs à ne pas commettre.
- Les comportements qui renforcent les dérives.
- Les attitudes qui désamorcent les tensions.



Le 09 décembre 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

LES FONDAMENTAUX DU MANDAT

Concevoir un projet municipal

Objectifs : Décliner les orientations du mandat, les besoins des habitants sous le format projet. Maîtriser les principales phases de pilotage d' un projet au sein d' une collectivité territoriale. Savoir qualifier un besoin du territoire, fixer des objectifs stratégiques et opérationnels, et définir des indicateurs de résultats.

PROGRAMME

- Analyse des besoins du territoire et traduction des engagements municipaux en actions.
- Identification des élu(e)s référent (e) s et mobilisation des services municipaux compétents.
- Élaboration et formalisation du projet.
- Définition et programmation des actions à mettre en œuvre.
- Répartition des responsabilités entre élus, services municipaux et partenaires locaux.
- Inscription du projet dans le calendrier communal (budgétaire, administratif, électoral).
- Mise en place d' outils de pilotage, de suivi et d' évaluation.
- Organisation de la communication institutionnelle et de la concertation avec les habitants et acteurs du territoire.



Le 03 décembre 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

LES FONDAMENTAUX DU MANDAT

Conseil de quartier et politique de la ville

Objectifs : Produire du service public de qualité en s'adaptant aux quartiers. Concevoir un conseil de quartier dans le cadre de la politique de la ville. Comprendre le rôle et le fonctionnement d'un conseil de quartier/d'un comité de quartier. Connaître les outils de la mise en place, de l'animation et de la concertation.

PROGRAMME

- La politique de la ville au service des quartiers.
- Les objectifs du conseil de quartier : concertation, co-construction, lien social, force de proposition, identification des besoins...
- L'identification des besoins, des demandes, des priorités du quartier.
- Les étapes de la mise en place du conseil de quartier/comité de quartier.
- La délimitation géographique : diagnostic et gestion humaine
- La composition et la désignation des membres : habitants, associations...
- Le rôle du référent, le rôle des élu-e-s, le rôle des habitants
- La mobilisation des habitants: concertation au coeur de la politique de la ville.



Le 06 octobre 2026



235 Route de Béthune
à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

Mes Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

RETROUVEZ L'EQUIPE DE LA FECI



235 Route de Béthune

62300 LENS



6 Ter Rue des Bleuets

62000 ARRAS

